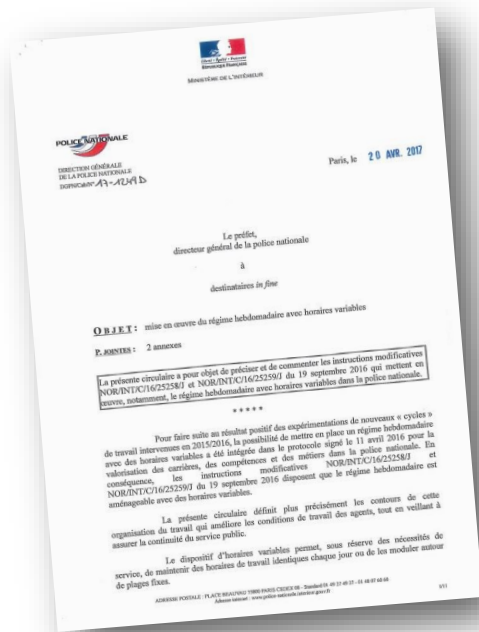




Horaires Variables

La circulaire d'application signée !



Après avoir été validée lors du Comité Technique de Réseau de la Police Nationale du 28 mars 2017 et du Comité Technique Ministériel du 29 Mars 2017, **la circulaire de mise en œuvre du régime hebdomadaire avec horaires variables a été signée le 20 avril 2017 par le Directeur Général de la Police Nationale.**

Cette circulaire définit précisément les modalités du régime hebdomadaire des Horaires Variables afin d'en faciliter la mise en place dans vos services.

Le régime hebdomadaire avec Horaires Variables va donc pouvoir être appliqué dans vos services après avoir été validé par vos Comités Techniques locaux.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

LE SNAPATSI DEMANDE LE SNAPATSI OBTIENT !!!